

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:-

DECRET N° 83 / PR/MTPTPT

portant nomination du président d conseil d'administration du Port Autonome de Cotonou -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
- VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
- VU la Loi N°64-39 du 31 décembre 1964, instituant l'établissement public chargé de la gestion du Port Autonome de Cotonou, notamment en son article 9 ;
- VU la Loi N°64-35 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

Sur proposition du Ministre des Travaux Publics, des Transports, des Postes et Télécommunications ;

le Conseil des Ministres entendu,

D É C R È T E :

Article 1er - Mr Michel DETIEN, Directeur de Cabinet du Ministre des Travaux Publics, des Transports, des Postes et Télécommunications, est nommé Président du Conseil d'Administration du Port Autonome de Cotonou.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 26 FEVRIER 1966

par le Président de la République,

le Ministre des Travaux Publics, des Transports, des Postes et Télécommunications,

M. DADJO

Ch. SOGLO

Ampliations :

- PR 4 - MTPTPT 4 - MF 4 -
- Ministères 8 - SGG 4 - DTP 2 -
- Dtton du Port 2 - Intéressé 1 -
- Dir.Gale.Finances 2 - P.A.C. 5 -
- IAA 2 - Gde.Chanc.1 - JORD 1.